

Olympe de Gouges, une féministe anticolonialiste

Marie Gouze, plus connue sous le pseudonyme d'Olympe de Gouges, naît à Montauban le 7 mai 1748. Le 24 octobre 1765, elle épouse Louis Yves Aubry, traiteur parisien, de trente ans son aîné. Quelques mois plus tard, elle donne naissance à un fils, Pierre. Son mari décède peu après, emporté par une crue du Tarn.

Rien ne la retenant plus à Montauban, sinon sa mère qui continuera à la soutenir financièrement, elle rejoint, avec son fils, sa sœur aînée à Paris. Pendant ce séjour, elle prend le pseudonyme d'Olympe de Gouges.

Elle rencontre un haut fonctionnaire, Jacques Biétrix de Rozières, qui lui permet de mener un train de vie bourgeois. Leur liaison dure jusqu'à la révolution sans qu'elle accepte de l'épouser. Elle fréquente les salons dans lesquels elle rencontre des hommes de lettre. Cela la pousse à s'essayer à l'écriture. La loi française interdisant à une femme auteure de publier un ouvrage sans le consentement de son époux, elle refuse d'épouser son compagnon pour conserver sa liberté de publication.



Alexandre Kucharski — Collection particulière

Olympe de Gouges monte alors un théâtre itinérant qui se produit dans Paris et sa région. La pièce « Zomora et Mirza ou l'heureux naufrage » la rend célèbre dès 1785. Le but avoué est d'attirer l'attention sur le sort des esclaves noirs des colonies. En représailles, Olympe de Gouge est l'objet de menaces de mort de la part des propriétaires d'esclaves dans les colonies. Cette pièce est publiée en 1792 sous le titre « L'esclavage des noirs ou l'heureux naufrage ». En 1790, elle compose une autre pièce sur le même thème, « Le marché des noirs ». Le nom d'Olympe de Gouges est cité, au titre d'abolitionniste, par l'Abbé Grégoire dans la « Liste des Hommes courageux qui ont plaidés la cause des malheureux noirs. »

En 1788, elle publie deux brochures dans le *Journal général de France* dans lesquelles elle développe un programme de réformes sociétales et sociétaires. En 1792, elle devient républicaine et rejoint les Girondins et s'oppose à la mort de Louis XVI. Elle propose d'assister Malesherbes dans la défense du roi lors de son procès mais sa demande est rejetée.

Elle considère que les femmes sont capables d'assumer les mêmes tâches que les hommes. Dans ses écrits, elle demande qu'elles soient associées aux débats politiques et aux débats de société. Elle rédige une « Déclaration des droits de la Femme » et de la citoyenne calquée sur la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » dans laquelle elle affirme l'égalité des droits civils et politiques des deux sexes. Elle affirme que « La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir le droit de monter à la tribune ». Elle obtient que les femmes soient admises aux cérémonies à caractère national.

Son combat pour les femmes se poursuit dans ses pièces de théâtre notamment dans « Le couvent ou les vœux forcés ». Elle demande l'instauration du divorce, qui est adopté le 20 septembre 1792 à l'initiative des Girondins. Elle milite pour le remplacement du mariage religieux par un de contrat civil et la reconnaissance des enfants nés hors mariage. Elle théorise le système de protection maternelle que nous connaissons aujourd'hui et demande la création de maternités s'indignant de voir les femmes accoucher dans des hôpitaux ordinaires ou à domicile.

En septembre 1792, les révolutionnaires prennent peur face à l'invasion austro-prussienne et les rumeurs de complots royalistes. S'en suit une suite d'exécutions sommaires connues sous le nom de « Massacres de Septembre ». Olympe de Gouges s'en prend à ceux qu'elle tient responsable de ces massacres : « Le sang, même des coupables, versé avec cruauté et profusion, souille éternellement les révolutions ». Elle vise particulièrement Marat qu'elle traite d'« avorton de l'humanité ». Dans plusieurs écrits, elle interpelle Robespierre qu'elle soupçonne d'aspirer à la dictature.

En 1793, elle dénonce également la montée en puissance de la dictature montagnarde lors de la mise en place du Comité de salut public. Elle s'indigne de la mise en accusation du parti girondin et adresse une lettre au Président de la Convention. Elle compose un texte à caractère fédéraliste « Les trois urnes ou le salut de la Patrie, par un voyageur aérien ». Cette affiche la met en contravention avec la loi sur la répression des écrits

remettant en cause le principe républicain. Elle est arrêtée par les Montagnards le 30 juillet 1793. Le 6 août 1793, le Tribunal révolutionnaire l'inculpe.

Le 2 novembre 1793, elle est traduite au Tribunal. Privée d'avocat, elle s'assure une défense adroite et intelligente. Elle est condamnée à mort pour avoir tenté de mettre en place un gouvernement autre que la République une et indivisible. Elle monte sur l'échafaud avec courage et dignité et s'écrie devant la guillotine « Enfants de la Patrie, vous vengerez ma mort ». Olympe de Gouges est âgée de 45 ans.

Olympe de Gouges sort de la l'anonymat après la Seconde Guerre mondiale. Son indépendance d'esprit et ses écrits en font une figure majeure de la fin du XVIII^e siècle. Depuis 1989, le nom d'Olympe de Gouges figure à plusieurs reprises parmi les « panthéonisables ». Le 16 octobre 2016, un buste d'Olympe de Gouges est dans la salle des Quatre Colonnes au Palais Bourbon. C'est la première représentation d'une femme politique parmi les œuvres exposées dans l'édifice.

Bibliographie

[J.L Bocquet \(Auteur\), Catel \(Illustration\) , *Olympe de Gouges*, Casterman, 2016](#)

[O. Blanc, *Olympe de Gouges, 1748-1793, des droits de la femme à la guillotine*, Tallandier, 2014](#)

[J.Vincent Brisa, *Les femmes et la Révolution française*, Editions L'Harmattan, 2015](#)